

Compte rendu de la séance du 11 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Arthur NAUTHONIER

Ordre du jour:

FINANCES

- INDEMNITES FONCTION MAIRE - ADJOINTS - CONSEILLERS DELEGUES
- REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION
- LIGNE DE TRESORERIE n° 2 - 2020

AFFAIRES GENERALES

- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- COMMISSIONS MUNICIPALES
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CNAS
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SPL STABUS
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CCSPD
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CENTRE SOCIAL
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE FORESTIERE D'ENCARRIERE
- DESIGNATIONS COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- CONVENTION COMMUNE - OFFICE DE TOURISME CABA
- CONVENTION COMMUNE - CONSEIL DEPARTEMENTAL - RD 6

ECLAIRAGE PUBLIC

- EP ALLEE DU VERT
- EP ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE - SUITE AMENAGEMENT BT COUFFINS

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers seront disponibles dans les casiers à partir de Vendredi 5 juin 2020 à partir de 17 H

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Délibérations du conseil:

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE - ADJOINTS - CONSEILLERS DELEGUES (D 2020 041)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23 ;

Vu la loi n°2002-76 du 27 Février 2002 et notamment le chapitre IV concernant les indemnités de fonction ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au maire et aux conseillers délégués ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions arrêtées par la réglementation, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, à compter du 27 mai 2020 :

- de fixer les montants des indemnités ci-dessus citées comme suit :

⇒ Indemnités du Maire :

- strate de population de la Commune : 3 500 à 9 999 habitants
- taux maximal : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique

⇒ Indemnités des Adjoints :

- taux maximal de référence : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique

- d'attribuer une indemnité de fonction à sept conseillers municipaux délégués.

- Précise dans le tableau annexé à la présente le montant des indemnités versées aux dits élus compte tenu que l'indemnité allouée aux conseillers délégués doit être comprise dans l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints :

INDEMNITE DU MAIRE

MONTANT MAXIMAL VOTE	MONTANT VERSE
55% Indice brut terminal	40 % Indice brut terminal

INDEMNITES DES ADJOINTS

	MONTANT MAXIMAL VOTE	MONTANT VERSE
1 ^{er} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
2 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
3 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
4 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
5 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
6 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal
7 ^{ème} Adjoint	22 % Indice brut terminal	19 % Indice brut terminal

INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES

conseiller délégué aux affaires sociales	indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints	14% Indice brut terminal
2 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal
3 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal
4 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal
5 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal
6 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal
7 ^{ème} Conseiller		6% Indice brut terminal

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION (D 2020 042)

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, de procéder au remboursement des frais de mission aux élus appelés à se déplacer dans le cadre de leur fonction à diverses réunions, congrès, stage etc...
- Précise que lesdits remboursements seront effectués sur le montant réel des dépenses engagées, sur présentation des justificatifs (factures, billets de transports, etc...) et que les crédits sont prévus au budget.

LIGNE DE TRESORERIE 2020 (D 2020 043)

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D_2020_019 en date du 27 février 2020, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € pour une durée d'un an.

Dans le cadre de l'exécution du budget 2020 et des mandatements à venir , il est proposé d'ouvrir une seconde ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Il est donné connaissance à l'assemblée d'une proposition faite par le Crédit Agricole Centre France comme suit :

- montant maximum : 200 000 €
- durée : 12 mois

- indice : Euribor 3 mois
- marge sur utilisation : 0.40 %
- mode de calcul des intérêts : nombre de jours exact / 365
- paiement des intérêts : trimestriellement à terme échu
- commission d'engagement : 0,15 % du montant accordé soit 300 € (paiement unique le jour de la mise en place de la ligne de trésorerie)
- commission de non utilisation : néant
- montant minimum des tirages : aucun
- mise à disposition des fonds : par virement adressé au comptable public sous 48 heures suivant une demande à J (jours ouvrés) avant 12 heures
- remboursement des fonds : jour de l'encaissement effectif des fonds par l'établissement prêteur
- frais de dossier : néant

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte cette proposition ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'ouverture de ligne de trésorerie pour une durée de 1 an à compter du 12 juin 2020.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (D 2020 044)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, plusieurs missions peuvent lui être confiées par délégation afin de faciliter le déroulement et l'exécution de certaines tâches administratives.

Il propose à cet effet que lui soient attribuées les délégations suivantes :

1°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2°- de procéder à la réalisation des emprunts dans les limites fixées au budget primitif voté chaque année par le Conseil Municipal, destinés au financement des investissements et passer à cet effet les actes nécessaires et aux opérations nécessaires utiles à la gestion des emprunts ;

3°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4°- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6°- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

7°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

10°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des notaires, avocats, avoués, huissiers de justice, experts et géomètres ;

11°- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12°- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13°- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14°- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle en 1ère instance devant tout type de juridiction, et si nécessaire de se porter partie civile ;

15°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites du contrat d'assurance souscrit par la commune ;

16°- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € ;

17°- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

18°- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Les délégations consenties en application du 2° prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte, à l'unanimité, de donner les délégations ci-dessus énumérées à Madame le Maire ;
- L'autorise, en cas d'empêchement de sa part, à désigner un ou plusieurs adjoints dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoints un conseiller municipal dans l'ordre du tableau, à prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (D 2020 045)

Sur proposition de Madame le Maire, il a été procédé à l'unanimité à la constitution des commissions municipales dont le détail suit :

Affaires générales - finances - CABA - ressources humaines

Responsables : - Julien VIDALINC
- Joëlle MAZET
- Corinne SALLE

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- M. Guy SAINTE-MARIE
- M. Michel ANDRIEU
- Mme Chloé MOLES VIAENE
- Mme Geneviève ROLLAND
- Mme Nathalie SERONIE

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- Mme Céline ISSIOT
- Mme Valérie BENECH

Cohésion sociale - personnes âgées - handicap

Responsables : - Joëlle MAZET
- Guy SAINTE-MARIE

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Marielle BESOMBES
- Mme Hélène FEL
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Martine JACONY
- Mme Nathalie BESSIERES
- Mme Marie-Laure ANDRIEU

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- Mme Valérie BENECH
- M. Philippe SENAUD

Aménagement - équipement - travaux - circulation et stationnement

Responsables : - Gabriel GABEN
- Michel ANDRIEU

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- M. Julien VIDALINC
- Mme Marielle BESOMBES
- Mme Corinne SALLE
- M. Philippe MARIOU
- M. André PRAT
- M. Jean-Michel FABRE

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- M. Philippe SENAUD
- M. Géraud MARCASTEL

Petite enfance - affaires scolaires - Centre social - restaurant scolaire

Responsables : - Marielle BESOMBES
- David LOPEZ

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Joëlle MAZET
- M. Guy SAINTE-MARIE
- Mme Hélène FEL
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Nathalie BESSIERES
- Mme Geneviève ROLLAND
- Mme Nathalie SERONIE
- Mme Marie-Laure ANDRIEU

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- Mme Valérie BENECH
- Mme Armelle DE THOMAS

Développement durable - information - communication - jeunesse

Responsables : - Léo PONS
- Philippe MARIOU

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Nathalie CHABOT
- M. Christophe MALZAC
- M. David LOPEZ
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Martine JACONY
- M. André PRAT

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- Mme Céline ISSIOT
- M. Géraud MARCASTEL

Ruralité - commerce - artisanat

Responsables : - Nathalie CHABOT
- Arthur NAUTHONIER

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Marielle BESOMBES
- M. Léo PONS
- M. Christophe MALZAC
- Mme Hélène FEL
- Mme Martine JACONY
- M. André PRAT
- Mme Chloé MOLES VIAENE
- Mme Nathalie SERONIE

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- M. Philippe SENAUD
- Mme Armelle DE THOMAS

Evènements - culture - animations - vie associative - sport

Responsables : - Christophe MALZAC
- Hélène FEL

Membres :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Joëlle MAZET
- M. Gabriel GABEN
- M. Léo PONS
- Mme Nathalie CHABOT
- Mme Corinne SALLE
- M. Arthur NAUTHONIER
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Chloé MOLES VIAENE
- M. André PRAT
- Mme Nathalie BESSIERES
- Mme Geneviève ROLLAND
- M. Jean-Michel FABRE
- Mme Nathalie SERONIE

Liste "Avançons pour Arpajon sur Cère" :

- Mme Valérie BENECH
- M. Géraud MARCASTEL

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (D 2020 046)

Suite aux élections municipales, Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commune d'Arpajon sur Cère comptant plus de 3 500 habitants, la Commission, présidée par le Maire, doit comprendre 5 membres du Conseil municipal titulaires et 5 membres suppléants.

Suite à cet exposé, il a été procédé à l'élection qui a donné les résultats suivants :

Membres Titulaires :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- M. Gabriel GABEN
- Mme Nathalie CHABOT
- M. Michel ANDRIEU
- Mme Chloé MOLES VIAENE

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" :

- M. Philippe SENAUD

Membres Suppléants :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Marielle BESOMBES
- M. David LOPEZ
- M. Arthur NAUTHONIER
- M. André PRAT

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" :

- Mme Valérie BENECH

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS (D 2020 047)

Suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler la désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale.

A cet effet, ont été déposées les candidatures suivantes :

- Liste "Tout pour Arpajon" : Mme Joëlle MAZET
- Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" : aucune candidature

Mme Joëlle MAZET est élue à l'unanimité en qualité de représentante de la Commune d'Arpajon sur Cère pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

SPL STABUS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (D 2020 048)

Suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler la désignation d'un représentant de la Commune d'Arpajon sur Cère au sein du Conseil d'Administration de la SPL STABUS

ainsi qu'un représentant au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, doublé d'un suppléant.

Les candidatures suivantes ont été déposées :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Représentante Conseil d'Administration : Mme Chloé MOLES VIANE
- Représentante titulaire Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires : Mme Chloé MOLES VIAENE
- Représentant suppléant : M. Christophe MALZAC

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" : aucune candidature

Mme Chloé MOLES VIANE est élue, à l'unanimité, en qualité de représentante au Conseil d'Administration et de représentante titulaire aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

M. Christophe MALZAC est élu, à l'unanimité, en qualité de suppléant aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Le Conseil Municipal autorise ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle du Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

CCSPD - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (D 2020 049)

Suite à la création en septembre 2002 par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac d'un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Madame le Maire précise qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des représentants de la Commune au sein de ce comité, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Suite à cet exposé, Madame le Maire propose les désignations suivantes au nom de la liste "Tout pour Arpajon":

- M. Philippe MARIOU : représentant titulaire
- M. Julien VIDALINC : représentant suppléant

Ont été désignés, à l'unanimité :

- M. Philippe MARIOU : représentant titulaire
- M. Julien VIDALINC : représentant suppléant

DESIGNATION REPRESENTANTS COMMUNE SDEC (D 2020 050)

Faisant suite au renouvellement du Conseil municipal, les candidatures suivantes au Syndicat départemental d'énergies du Cantal ont été présentées :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- M. Gabriel GABEN
- M. Michel ANDRIEU

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" : aucune candidature

M. Gabriel GABEN et M. Michel ANDRIEU sont élus, à l'unanimité, pour siéger au collège électoral du Secteur Intercommunal d'Energie dont relève la commune dans le cadre des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Ils pourront être amenés à siéger au Comité du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL.

CENTRE SOCIAL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (D 2020 051)

Faisant suite au renouvellement du Conseil municipal, les candidatures suivantes des représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Social d'Arpajon sur Cère ont été déposées :

Liste "Tout pour Arpajon" :

- Mme Marielle BESOMBES
- M. Léo PONS
- M. Guy SAINTE-MARIE
- M. Philippe MARIOU
- M. David LOPEZ
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Nathalie SERONIE

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" :

- Mme Céline ISSIOT
- Mme Valérie BENECH

Résultat du scrutin :

Liste "Tout pour Arpajon" : 24 voix

Liste "Avançons pour Arpajon-sur-Cère" : 5 voix

Sont élus :

- Mme Marielle BESOMBES
- M. Léo PONS
- M. Guy SAINTE-MARIE
- M. Philippe MARIOU
- M. David LOPEZ
- Mme Elisa BASTIDE
- Mme Nathalie SERONIE

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE FORESTIERE D'ENCARRIERE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (D 2020 052)

Par délibération n° D_2018_070, en date du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé les statuts de l'association syndicale libre forestière d'Encarrière et adhéré à l'association.

Faisant suite au renouvellement du Conseil municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un représentant.

Liste "Tout pour Arpajon" :
- Mme Nathalie CHABOT

Mme Nathalie CHABOT a été désignée, à l'unanimité, pour représenter la commune au sein de l'assemblée des propriétaires.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE PREPARATOIRE (D 2020 053)

Par courrier en date du 2 juin 2020, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a fait part de la procédure à suivre pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Concernant la Commune d'ARPAJON SUR CERE, la commission est composée, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, devant présenter aux Services Fiscaux le double du nombre de sièges à pourvoir, propose, à l'unanimité, les personnes suivantes :

Commissaires titulaires

Noms Prénoms	Rue ou lieu-dit	Commune	Observations
BROMET Christian	Boussac	ARPAJON SUR CERE	
MANHES Francis	Le Vert	ARPAJON SUR CERE	
EVESQUE Laurence	38 Rue Félix Ramond	ARPAJON SUR CERE	
GALIBERN Vincent	6 Impasse des Geais	ARPAJON SUR CERE	
BRUEL Jean	Les Roques, Couffins	ARPAJON SUR CERE	
DENISE Bruno	913 Route d'Aumont	ARPAJON SUR CERE	
GALLERY Paul	85 Ch. de Grand Champ	ARPAJON SUR CERE	
BARRIER Roger	22 Rue des Crozes	ARPAJON SUR CERE	
CUELHE Christian	6 Rue de Clausade	ARPAJON SUR CERE	
TARDIF Serge	4 Avenue Leclerc	ARPAJON SUR CERE	
FEL Hélène	12 Hameau de Combelles	ARPAJON SUR CERE	
BATAILLE Jean Marc	256 Chemin du Bandou	ARPAJON SUR CERE	
MARIOU Philippe	20 Allée des Tilleuls	ARPAJON SUR CERE	
PALADE Roger	Crespiat	ARPAJON SUR CERE	
BASTIDE Bernard	38 Route d'Esmolès	ARPAJON SUR CERE	
SENAUD Philippe	1 Square Vivaldi	ARPAJON SUR CERE	

Commissaires suppléants

Noms Prénoms	Rue ou lieu-dit	Commune	Observations
DELPONT Jean-Pierre	Le Croizet	ARPAJON SUR CERE	
CALDAYROUX Georges	24 Chemin de Labouygues	ARPAJON SUR CERE	
ALAUX Elisabeth	2 Avenue Leclerc	ARPAJON SUR CERE	

PRUNET Bernard	1 Les Aygades	ARPAJON SUR CERE
SERONIE Nathalie	670 Route de la Vallée	ARPAJON SUR CERE
VIDALINC Julien	1A Place de l'Eglise	ARPAJON SUR CERE
JACONY Martine	8 Lotissement les Bleuets	ARPAJON SUR CERE
CLERMONT Véronique	36 Allée du Couderc	ARPAJON SUR CERE
CHAPSAL Jean-Louis	5 Route de Vézac	ARPAJON SUR CERE
MOLES VIAENE Chloé	13 Rue du Puy de Vaurs	ARPAJON SUR CERE
LAFON Gérard	12 Rue des Houx Carsac	ARPAJON SUR CERE
PRAT André	20 Hameau de Combelles	ARPAJON SUR CERE
ROLLAND Geneviève	12 Impasse des Buissons	ARPAJON SUR CERE
MANHES Philippe	5 Chemin du Bos	ARPAJON SUR CERE
BENECH Valérie	9 Route de Vézac	ARPAJON SUR CERE
LOPEZ David	20 Cité du Cayla	ARPAJON SUR CERE

CONVENTION COMMUNE / OFFICE DE TOURISME CABA (D 2020 054)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de renouveler, en accord avec l'office de tourisme de la CABA, l'ouverture d'un point d'accueil touristique pour la saison estivale dans un chalet situé à l'entrée du camping de la Cère.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention relative à l'ouverture temporaire d'un point d'accueil touristique pour la saison estivale au camping de la Cère.

CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / COMMUNE - VOIRIE - RD6 (D 2020 055)

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la RD 6 - "Route de la Vallée" en traverse de "COUFFINS", d'un commun accord entre les parties, il a été décidé que le Département donne délégation à la Commune, à titre gratuit, pour exercer en son nom et pour son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux suscités, avant la réfection de la chaussée prévue par le Département.

S'agissant des conditions financières, l'inscription de cette opération au tableau de programmation pluriannuelle des investissements routiers en traverse d'agglomération n'étant pas réalisée au titre de l'année 2020, l'intégralité du financement est à la charge du maître d'ouvrage délégué. L'engagement du Département pour une participation financière estimée à 80 565,02 € H.T. est différé à un examen budgétaire ultérieur.

Il est proposé d'adopter le projet de convention relative aux travaux d'aménagement des abords de la RD 6.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement des abords de la RD 6 - "Route de la Vallée" en traverse de "COUFFINS".

EP - LOTISSEMENT ALLEE DU VERT (D 2020 056)

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le syndicat départemental d'énergies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 21 625.74 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1er versement de 5 406.44 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, invité à délibérer, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal,

et précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2020

EP - ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE SUITE AMENAGEMENT BT - COUFFINS (D 2020 057)

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D_2019_027, en date du 14 mars 2019, le conseil municipal a autorisé les dispositions techniques et financières du projet sur la base d'un montant estimé de l'opération de 64 574.26 € H.T. et autorisé le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T. des travaux, soit 32 287.13 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant H.T. de l'opération réalisée.

Le décompte définitif de l'opération étant arrêté à la somme de 66 194.52 € H.T. :

- le montant total du fonds de concours est de 33 097.26 €
- 1er acompte versé de 16 143.57 € (mandat n° 638-2019)
- solde à verser : 16 953.69 €

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, invité à délibérer, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal,

et précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.